

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 9 avril 2018

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre INGLES, Pierre RIU, Michel GARCIA, Michel POUDADE, Jean Louis DEMELIN, Antoine TAHOCES, Jean Pierre ABEL, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Frédéric BES, Jean Luc SEGUY, Michel SANTANACH, Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jacky COLL, Stéphane GAUMOND, Pierre BATAILLE, Daniel GOMES, Katell MATET ; Yves DOURLIACH (procuration à Antoine Tahoces), Marie Jeanne RIVOT (procuration à Jean Louis DEMELIN), Gorges VICENS (procuration à Michel Garcia), Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Michel RIFF (procuration à Martine Piera), Lilian OLIVE (procuration Michel Poudade), Carole BRETON (procuration à Pascal Tissandier)

Membres n'ayant pas pris à la délibération :

Autres présents : Michel Batllo, Jean Philippe Bonaure, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Brigitte Pouvreau

Date de convocation : 30 mars 2018

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Dotation de solidarité communautaire 2018 – Bolquère

Le Lundi 9 avril 2018 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de communes a pris la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire selon un intérêt communautaire.

Le Président rappelle ainsi que la Communauté de communes gère la compétence scolaire et périscolaire sur 17 des 19 communes de son territoire.

Le Président explique donc que la commune de Bolquère exerce et finance elle-même cette compétence.

Dans ce cadre, le Président propose que pour un temps donné (le temps du transfert complet de la compétence scolaire, périscolaire et extrascolaire) une dotation de solidarité intercommunale soit mise en place pour Bolquère.

- 436 508 € pour Bolquère

Cette dotation de solidarité sera versée de manière trimestrielle.

Avant le vote, le Président informe qu'une Dotation de Solidarité Communautaire pour être approuvée doit être votée au 2/3 des présents.

QU'IL CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A LA MAJORITE QUALIFIEE (25 pour, 8 contre) :

De valider une dotation de solidarité pour l'année 2018 versée de manière trimestrielle de :

- 436 508 € pour Bolquère

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le lundi 9 avril 2018

Délibération envoyée en préfecture le 10 avril 2018
Accusé de réception le 10 avril 2018



Jean Louis DDEMLIN
Président